

Journée partenaires Risk Institute - PARN - IRMa

**Pensées et impensées
des responsabilités
dans un contexte de
risques naturels
accélérés :**

**Quelles questions
juridiques,
assurantielles, et
d'acceptabilité ?**

Jeudi 2 octobre 2025

///

**Auditorium
Bât. IMAG**

Domaine universitaire SMH



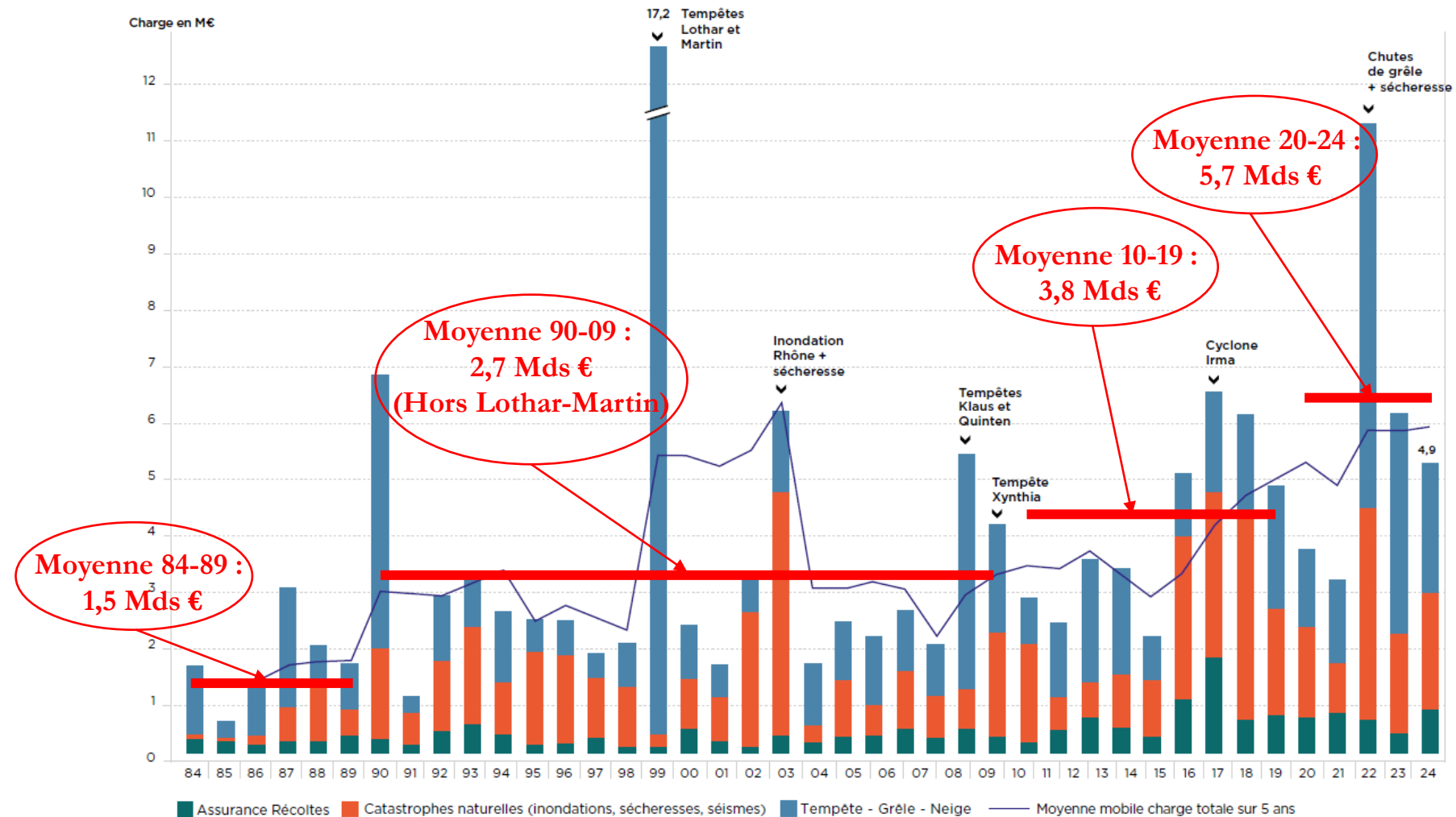
***L'assurance des catastrophes naturelles est-elle
un bien public***

Pierre FRANCOIS

CNRS (CSO/Sciences Po) et chaire PARI

- (1) Passé et avenir du risque climatique, d'un point de vue assurantiel
- (2) Les dispositifs d'assurance, aujourd'hui
- (3) Quelles évolutions ? L'assurance CatNat comme bien hybride

Les risques climatiques, un regard rétrospectif



Les risques climatiques, un regard prospectif

	Sinistralité		Evolution 2000/2020	Evolution 2020/2050	
	2000	2020 (1)		2°C	2,7°C
RGA	466	726	+56%	59%	+190%
Inondation	943	979	+4%	43%	+27%
Submersion marine	61	68	+11%	+113%	+109%
CatNat	1 757	2 078	+18%	+47%	+85%
Tempête hors cyclone	-	1220	-	-	0%
Grêle	-	960	-	-	20%
TGN (dont neige)	-	2 160			-

Source : CatNat – Rapport Langrenoy, Le Cozannet,
Merad, 2023

TGN : France Stratégie, 2025

(1) Pour TGN : moyenne 2019-2023

La couverture des risques, aujourd'hui

La couverture des risques climatiques se distribue en deux grands paquets :

Les risques couverts par le marché

- Tempête ;
- Grêle ;
- Neige ;
- Incendie

Les risques « CatNat »

- Inondation ;
- Sécheresse ;
- Séismes.
- Vents cycloniques ;
- Glissement de terrain ;
- Séisme.

La couverture des risques, aujourd'hui

Pourquoi un risque tombe-t-il dans tel ou tel paquet – ou encore : qu'est-ce qui rend un risque assurable par le marché, ou pas ?

- L'aléa ;
- La mutualisation ;
- La fréquence et la gravité ;
- L'indépendance.

➔ Le risque devient non assurable par le marché privé quand :

- Les sinistres ne sont pas indépendants, ou
- Leur fréquence est trop élevée, ou
- Leur gravité est trop importante.

➔ Dans ce cas, que faire ?

La couverture des risques, aujourd'hui

La plupart des dispositifs où une couverture existe sont des dispositifs hybrides associant, *de facto* (en Allemagne) ou *de jure* (en France, e.g.), un premier rideau privé et un deuxième rideau public.

En France, le régime CatNat repose sur :

- Une surprime assise sur les contrats MRH et automobile...
- ...dont le montant est reversé à un réassureur possédé par l'Etat, la CCR ;
- Quand l'état de catastrophe naturelle est reconnu par un arrêté, les assureurs partagent les coûts des sinistres avec la CCR.

La couverture des risques, demain

La croissance anticipée des risques climatiques met en cause la viabilité des dispositifs ;

Plusieurs scénarios, évoqués dans de nombreux rapports :

- Aménagement du régime actuel : montant de la surprime, nature des risques couverts, etc.
- Refonte complète du régime : vers une « sécurité sociale climatique » ?
- Un étage européen à l'étude.